

MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ

Le Bourg

63880 SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT

Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

C.E.G.E.X.

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

La Pardieu – Clermont-Ferrand

9 Allée Evariste Galois

63170 AUBIERE

Tél. : 04.73.34.12.34 Fax : 04.73.93.43.44

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels.

MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ
Le Bourg
63880 SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT

CEGEX
Commissaire aux Comptes
La Pardieu – Clermont-Ferrand
9 allée Evariste Galois
63170 AUBIERE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ

Exercice clos le 31 décembre 2020

(ce rapport contient 15 pages)

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne :

La note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe qui fait référence aux subventions Leader.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AUBIERE, le 9 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
SAS CEGEX

David PRULIERE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 (1)2			Exercice N-1 31/12/2019 (1)2		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	91 734	65 458	26 276	45 297	19 021	41.99	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles	18 363	5 304	13 059	6 138	6 922	112.77		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	1 000		1 000		1 000			
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	111 097	70 762	40 335	51 435	11 099	21.58		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	7 910	932	6 978	6 277	700	11.15	
	Avances et acomptes versés sur commandes	91 573		91 573	50 023	41 550	83.06	
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	141 493	3 921	137 572	95 920	41 652	43.42	
	Autres créances	205 267		205 267	220 782	15 515	7.03	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	344 159		344 159	331 378	12 781	3.86		
Charges constatées d'avance (3)	7 402		7 402		7 402			
Total III	797 803	4 853	792 950	704 380	88 570	12.57		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	908 900	75 614	833 286	755 815	77 471	10.25		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N//N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	240 214		207 040		33 174	16.02
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	44 706		33 174		11 532	34.76
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	28 714		49 980		21 266	42.55	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	313 634		290 194		23 440	8.08	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	9 446				9 446	
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	143 436		97 080		46 356	47.75
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 807		160 700		22 107	13.76
	Dettes fiscales et sociales	154 804		157 327		2 523	1.60
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	440		1 480		1 040	70.24
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	28 718		49 033		20 315	41.43
	Total IV	519 652		465 621		54 031	11.60
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	833 286		755 815		77 471	10.25

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

490 933

416 587

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



COMPTE DE RESULTAT

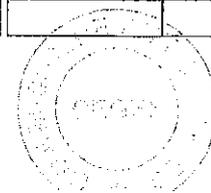
	Exercice N°		Ecart N°/N-1			
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	9 081		10 147		1 066	10.50
Production vendue de Biens et Services	85 929		244 318		158 389	64.83
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	170 678		96 684		73 994	76.53
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	12 540		7 083		5 457	77.05
Collectes						
Cotisations	1 137 438		1 115 211		22 227	1.99
Autres produits	1 779		34		1 746	NS
Total I	1 417 446	12	1 473 477	12	56 031	3.80
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	6 732		4 580		2 152	46.98
Variation de stock (marchandises)	700		147		554	377.76
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	575 826		602 054		26 228	4.36
Impôts, taxes et versements assimilés	55 700		43 261		12 440	28.76
Salaires et traitements	596 976		618 267		21 291	3.44
Charges sociales	131 128		167 936		36 808	21.92
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	23 751		14 656		9 095	62.06
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions			3 921		3 921	100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	284		282		2	0.69
Total II	1 389 696	12	1 454 809	12	65 113	4.48
I - Résultat d'exploitation (I-II)	27 750	12	18 668	12	9 082	48.65
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N/N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	452		664	212- 31,91-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	452		664	212- 31,91-
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	3			3
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3			3
2. Résultat financier (V-VI)	449		664	215- 32,37-
3. Résultat courant avant impôts (I-II-III-IV+V-VI)	28.199		19.331	8.867- 45,87
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21.266		13.843	7.423 53,62
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	21.266		13.843	7.423- 53,62
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4.759			4.759
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	4.759			4.759
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	16.507		13.843	2.664- 19,25
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	12.439.164		11.487.983	9.651.181- 3,28-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	11.394.458		11.454.809	60.351- 4,15-
Solde intermédiaire	44.706		33.174	11.532- 34,76
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	44.706		33.174	11.532- 34,76



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 833 286 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 417 446 Euros et dégagant un excédent de 44 706 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au bilan la créance Leader + s'élève à 158 681 € et porte sur la période 2016 à 2019. Des encaissements ont été réalisés sur la période à hauteur de 22 800 €. Des ajustements des conventions ont par ailleurs été constatés, à la baisse, pour un total de 3 412 €.

A la date d'arrêté des comptes 2020, l'Association ne dispose pas de date prévue pour le versement des subventions attendues mais est assurée, dès lors que les dossiers seront envoyés, de leur encaissement.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

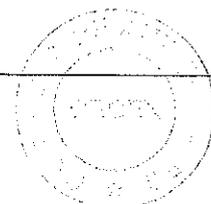
Les périodes de confinement ont considérablement impacté les ouvertures de nos différents points d'accueil du public. Il en a découlé un effondrement de l'activité commerciale, en tant que telle, de l'Association.

Par ailleurs, l'ensemble des restrictions et limitations quant aux déplacements et possibilités d'accueils des touristes a pénalisé toute l'industrie touristique du périmètre géographique sur lequel l'Association intervient, privant ainsi les professionnels du tourisme, dont Maison du Tourisme, de la possibilité de réaliser normalement leurs missions, ce avec un impact particulièrement significatif sur les comptes.

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

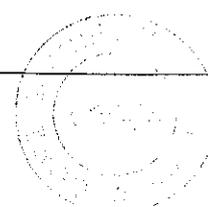
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

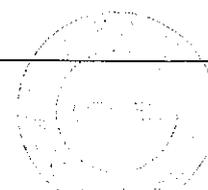
	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	90 894		840
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 552		10 812
TOTAL	7 552		10 812
Autres titres immobilisés			1 000
TOTAL			1 000
TOTAL GENERAL	98 445		12 652

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			91 734	91 734
TOTAL			91 734	91 734
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			18 363	18 363
TOTAL			18 363	18 363
Autres titres immobilisés			1 000	1 000
TOTAL			1 000	1 000
TOTAL GENERAL			111 097	111 097

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	45 597	19 861		65 458
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 414	3 890		5 304
TOTAL	1 414	3 890		5 304
TOTAL GENERAL	47 011	23 751		70 762

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	19 861				
TOTAL	19 861				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 890				
TOTAL	3 890				
TOTAL GENERAL	23 751				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	141 493	141 493	
Personnel et comptes rattachés	295	295	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 939	9 939	
Taxe sur la valeur ajoutée	16 711	16 711	
Divers état et autres collectivités publiques	174 357	174 357	
Débiteurs divers	3 965	3 965	
Charges constatées d'avance	7 402	7 402	
TOTAL	354 161	354 161	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	9 446	3 328	6 118	
Fournisseurs et comptes rattachés	182 807	182 807		
Personnel et comptes rattachés	72 920	72 920		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 141	44 141		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 833	1 833		
Autres impôts taxes et assimilés	35 910	35 910		
Autres dettes	440	440		
Produits constatés d'avance	28 718	28 718		
TOTAL	376 216	370 098	6 118	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	554			

Variation des fonds propres

- Néant, au delà de l'affectation du résultat 2019.

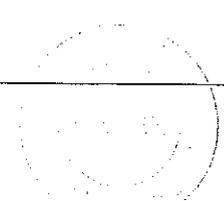
Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	61 551	33.33
LOGICIELS	29 343	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu. Cette méthode n'a concerné que la partie des stocks acquis par l'association elle même.

S'agissant des stocks repris auprès des autres offices de tourisme, ils l'ont été, par convention, pour une valeur nulle. Ils n'ont donc pas été valorisés au bilan de l'association. Aucune estimation fiable n'a été faite de ces stocks, dont la valeur peut néanmoins être estimée comme non significative.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

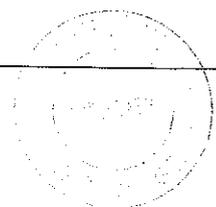
Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	30 559
Autres créances	28 604
Total	59 163

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 889
Dettes fiscales et sociales	137 410
Autres dettes	440
Total	209 740



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		7 402
Total		7 402
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		28 718
Total		28 718

Subventions d'équipement

- L'association a obtenu des subventions d'investissement pour un total de 63 823 €.
Ces financements sont, intégralement, destinés à l'équipement de l'association pour son site internet, différents logiciels métier et du matériel informatique;
- le taux de subventionnement atteint 89.54 %;
- les reprises au résultat se font au rythme des amortissements pratiqués sur les immobilisations financées, en l'occurrence, pour l'ensemble, sur 3 ans.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

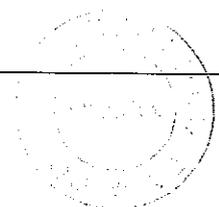
Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION PNRLF	22 958
SUBVENTION CC BILLOM	9 155
SUBVENTION CC ENTRE DORE ET ALLIER	12 030
SUBVENTION CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ	28 780
SUBVENTION CC TDM	25 782
SUBVENTION LEADER RESULTAT 2020	15 851
SUBVENTION FONDS DE SOLIDARITE	20 000
SUBVENTION AIDES COVID URSSAF	36 122
Total	170 678

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 900 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 900 euros;
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euro.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	10 533
55 à 59 ans	6 à 10 ans	10 232
45 à 54 ans	11 à 20 ans	8 044
35 à 44 ans	21 à 30 ans	7 144
moins de 35 ans	plus de 30 ans	745
Engagement total		36 698

Hypothèses de calculs retenues

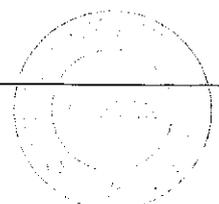
- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à croissane de salaire de 1% par an
- taux de turnover faible
- table de mortalité TH / TF 00-02
- taux d'inflation 2%
- taux d'actualisation 1.5%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		36 698	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QP SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	21 266	777000
Total	21 266	
Charges exceptionnelles		
- DIVERSES CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEUR	4 759	672000
Total	4 759	



Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes.

MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ
Le Bourg
63880 SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT

CEGEX
Commissaire aux Comptes
La Pardieu – Clermont-Ferrand
9 allée Evariste Galois
63170 AUBIERE

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées.

MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons de l'existence des conventions suivantes entre votre Association et ses membres de droit :

Convention avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez

Cette convention a été signée le 20 décembre 2018, elle est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'organisation touristique définie à l'échelle du Livradois-Forez et repose sur le principe de la mutualisation.

Conformément aux termes de cette convention :

- L'Association a enregistré en charges :
 - 10 111 euros pour mise à disposition de locaux,
 - 3 494 euros pour la mise à disposition d'un véhicule,
 - 9 353 euros pour les charges annuelles de fonctionnement,

soit un total de 22 958 euros.

- En contrepartie de ces charges, il a été enregistré une subvention d'exploitation attribuée par le Parc Naturel Régional Livradois-Forez pour équilibre.

- Le Parc Naturel Régional du Livradois Forez a facturé à l'Association la mise à disposition de moyens humains pour 90 407 euros et une participation aux frais de fonctionnement et de développement numérique pour 20 000 euros ainsi que 1 010 euros au titre des frais postaux.
- Le Parc Naturel Régional du Livradois Forez a versé à l'Association au titre de sa cotisation de membre 8 688 euros.
- L'Association a facturé au Parc Naturel Régional du Livradois-Forez :
 - une contribution au programme d'actions pour 9 000 euros,
 - la réalisation d'opérations telles que les relations presse, organisation de journées de découverte, entretien des sentiers de randonnée, réalisation du guide des balades nature et patrimoine pour un total de 19 000 euros,
 - l'ingénierie consacrée à des actions touristiques pour 90 407 euros,

Convention avec Billom Communauté

Cette convention a été signée le 2 janvier 2019, elle est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'organisation touristique définie à l'échelle du Livradois-Forez et repose sur le principe de la mutualisation.

Conformément aux termes de cette convention :

- L'Association a enregistré en charges :
 - 7 745 euros pour mise à disposition de locaux,
 - 90 euros pour mise à disposition de personnel,
 - 1 320 euros pour les charges annuelles de fonctionnement

soit un total de 9 155 euros.
- En contrepartie de ces charges il a été enregistré une subvention d'exploitation attribuée par la Billom Communauté pour équilibre.
- Billom Communauté a versé à l'Association au titre de son adhésion 112 480 euros.

Convention avec la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

Cette convention a été signée le 2 janvier 2019, elle est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'organisation touristique définie à l'échelle du Livradois-Forez et repose sur le principe de la mutualisation.

Conformément aux termes de cette convention :

- L'Association a enregistré en charges :
 - 6 000 euros pour mise à disposition de locaux,
 - 6 030 euros pour les charges annuelles de fonctionnement

soit un total de 12 030 euros.
- En contrepartie de ces charges il a été enregistré une subvention d'exploitation attribuée par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier pour équilibre.
- La Communauté de Communes Entre Dore et Allier a versé à l'Association au titre de son adhésion 66 364 euros.

Convention avec la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Cette convention a été signée le 24 décembre 2018, elle est conclue pour une durée de 3ans, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'organisation touristique définie à l'échelle du Livradois-Forez et repose sur le principe de la mutualisation.

- L'Association a enregistré en charges :
 - 17 417 euros pour mise à disposition de locaux,
 - 8 365 euros pour les charges annuelles de fonctionnement,

soit un total de 25 782 euros.
- En contrepartie de ces charges il a été enregistré une subvention d'exploitation attribuée par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pour équilibre.
- La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a facturé à l'Association la mise à disposition de moyens humains pour 31 439 euros.
- La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a versé à l'Association au titre de son adhésion 416 297 euros.

Convention avec la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

Cette convention a été signée le 24 décembre 2018, elle est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'organisation touristique définie à l'échelle du Livradois-Forez et repose sur le principe de la mutualisation.

- L'Association a enregistré en charges :
 - 28 780 euros pour mise à disposition de locaux,

soit un total de 28 780 euros.

- En contrepartie de ces charges il a été enregistré une subvention d'exploitation attribuée par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez pour équilibre.
- La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez a versé à l'Association au titre de son adhésion 407 205 euros y compris 1 726 euros de régularisation de 2019.

Fait à AUBIERE, le 9 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
SAS CEGEX

David PRULIERE

